



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Maroc

Question écrite n° 90478

## Texte de la question

Plus de 350 petites et moyennes entreprises (PME) françaises, représentant 21 régions, ont participé en ce mois de mars 2006 à la troisième édition de « France Expo », rendez-vous qui se tient tous les deux ans à Casablanca, la capitale économique marocaine. Cinq cents entreprises françaises ou leurs filiales sont installées au Maroc, parmi lesquelles Vivendi (51 % de Maroc Télécom), Veolia, Alcatel ou encore le groupe hôtelier Accor. Mais cette année, la mission économique de l'ambassade de France à Rabat et la chambre française du commerce et de l'industrie au Maroc, les organisateurs, ont voulu donner une nouvelle impulsion à la présence des entreprises plus petites. La France se classe au premier rang des échanges commerciaux avec le Maroc. En 2004, elle réalisait près de 2,8 milliards d'euros d'exportations vers le royaume chérifien (+ 1 % par rapport à 2003), notamment en matière de biens d'équipement, de biens intermédiaires, mais aussi dans les secteurs pharmaceutique, automobile et agricole. Premier fournisseur du Maroc (18 % de part de marché), loin devant l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne, les entreprises françaises doivent cependant faire face à une concurrence de plus en plus vive depuis la fin des années 1990. Et notamment de la part d'entreprises en provenance d'Asie, et alors qu'un important accord de libre-échange (ALE) était conclu avec Washington en 2004. Le Maroc était auparavant une économie protégée, mais depuis quelques années cet État a fait le choix de l'ouverture, d'où l'arrivée sur le marché de nouveaux pays étrangers. Bien que pour les analystes le marché marocain est un marché sur lequel il y a de la place pour tout le monde, il n'en demeure pas moins que notre pays a tout intérêt à y renforcer sa présence et son poids. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande donc à Mme la ministre déléguée au commerce extérieur de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

## Texte de la réponse

Le marché marocain est un débouché important pour les entreprises françaises (plus de 3 milliards d'euros en 2005) et la France en est le premier fournisseur (18 % des importations marocaines). Le Maroc fait partie des 25 pays cibles de notre commerce extérieur et bénéficie des mesures prises dans le cadre de Cap export. France Expo, organisé début mars 2006 à Casablanca, fait partie des grandes manifestations commerciales françaises au Maroc pour promouvoir les échanges entre nos deux pays. France Expo 2006 fut, comme les éditions précédentes de 2001 et 2004, un véritable succès par le nombre d'exposants français et le nombre de visiteurs : 354 exposants, 21 des 22 régions françaises, 20 000 visiteurs, la quasi-totalité des secteurs et des régions françaises sont représentés. Les salons France Expo atteignent rarement de tels chiffres dans le reste du monde. Cette présence est particulièrement intéressante parce qu'elle montre que les relations économiques entre les deux pays n'est pas l'apanage des seuls grands groupes. Outre les entreprises du CAC 40, presque toutes installées au Maroc, de nombreuses petites et moyennes entreprises ont également investi dans le royaume. Désormais ce sont près de 500 entreprises françaises qui sont implantées au Maroc. Encore plus nombreuses sont celles qui commercent avec le Maroc. France Expo est l'illustration de ce que « Cap export » peut apporter comme soutien aux PME françaises. Les différents acteurs de promotion du commerce extérieur coordonnent leurs efforts au service des entreprises : Ubifrance, l'Agence française pour le développement international des entreprises, la chambre française de commerce et d'industrie du Maroc et la mission économique de l'ambassade de France. La procédure de labellisation, qui permet de démultiplier les actions et présences collectives des entreprises françaises sur des salons à l'étranger et d'organiser des rencontres

d'acheteurs, sera largement développée dans les pays cibles dont le Maroc fait partie. Par ailleurs, dans la même perspective, les deux Premiers ministres ont mis en place en septembre 2005 lors du séminaire intergouvernemental un groupe d'hommes d'affaires français et marocains chargé de réfléchir aux moyens de dynamiser encore les relations économiques bilatérales entre les deux pays. Le groupe, coprésidé par MM. Jean-René Fourtou, président-directeur général de Vivendi, et Mustapha Bakouri, directeur général de la Caisse des dépôts et de gestion (CDG), s'est déjà réuni à plusieurs reprises et devrait faire des recommandations très pragmatiques pour le prochain séminaire intergouvernemental franco-marocain. Ce groupe vise également à accompagner le plan « Émergence » de développement industriel du Maroc. La croissance de nos exportations vers le Maroc passe par le développement économique du Maroc. Pour l'heure, la densité des échanges économiques entre la France et le Maroc ne se dément pas. Après avoir fortement progressé dans la décennie 90 (+ 5,7 % par an en moyenne entre 1991 et 2000), le commerce bilatéral franco-marocain a été relativement stable au cours de la période 2001-2004. En 2005, les échanges franco-marocains sont repartis à la hausse (+ 4,7 %) pour atteindre 5,6 milliards d'euros. En 2005, les exportations françaises vers le royaume ont augmenté de 8,8 % franchissant pour la première fois la barre des 3 milliards d'euros. Relativement stable sur la période 1990-2000 (entre 24 % et 26 %), la part de marché de la France au Maroc a reculé à partir de 2001 au profit de l'Espagne, de l'Italie, de la Chine, de l'Inde et enfin des pays producteurs de gaz et de pétrole (Arabie saoudite, Russie). En dépit de ce recul, notre pays a conservé sa place de premier fournisseur du Maroc avec, en 2005, une part de marché de 18 %, loin devant l'Espagne (10,7 %), l'Arabie saoudite (6,8 %), la Russie (6,8 %), l'Italie (6,2 %) et la Chine (5,3 %). La France est également le premier client du Maroc dont elle absorbe le tiers des exportations. En 2005, les importations françaises en provenance du Maroc se sont élevées à 2,6 milliards d'euros. Au total, la balance commerciale franco-marocaine présentait en 2005 un solde positif en faveur de la France de 414 millions d'euros. La France est également le premier investisseur étranger, tant en termes de flux (54 % des flux d'investissements directs étrangers [IDE] sur la période 1999-2004, soit en moyenne annuelle un flux d'IDE de 750 millions d'euros), qu'en termes de stocks (en 2004 la part française avoisine 50 % des stocks d'IDE au Maroc). En 2005 la France consolide sa première place, avec sur les neuf premiers mois de l'année, une progression de 71,9 % de nos flux d'investissements directs étrangers qui atteignent 1 milliard d'euros grâce au rachat par Vivendi à l'État marocain de sa participation de 35 % dans Maroc Télécoms. La France compte près de 500 filiales au Maroc, qui emploient au total plus de 65 000 personnes. La France est le premier bailleur de fonds bilatéral du Maroc avec 218,1 millions de dollars en 2004, soit 55,4 % du total des aides bilatérales des pays de l'OCDE. La contribution totale de la France, y compris par le biais de l'Union européenne et des organisations internationales, est de 265,6 millions de dollars, soit 41,9 % du total de l'aide de l'OCDE. Enfin, les transferts de capitaux en provenance de France ont un rôle déterminant dans l'équilibre de la balance des paiements marocaine, bénéficiaire depuis 2001. La France se positionne ainsi comme premier pays d'origine des transferts des résidents marocains à l'étranger (1,5 milliard d'euros transféré de France au Maroc en 2004, soit 43 % des recettes marocaines en provenance des résidents marocains à l'étranger) et première source de recettes du tourisme (1,3 milliard d'euros en 2004, soit 41 % des recettes de voyages marocaines contre 42 % en 2003 et autour de 26 % entre 1999 et 2002).

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90478

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** commerce extérieur

**Ministère attributaire :** commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3228

**Réponse publiée le :** 26 septembre 2006, page 10084